



Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture	8
Référence :	
01 AVR. 2025	
A traiter par	
Copie à	

N/Réf.: PM/BM/02-

Strassen, le 18 février 2025

à Madame la Ministre de l'Agriculture, de
l'Alimentation et de la Viticulture

Avis sur le
Projet de loi concernant la dissémination volontaire à toute autre fin que la mise
sur le marché et la culture d'organismes génétiquement modifiés ainsi que la
coexistence des cultures génétiquement modifiées, conventionnelles et
biologiques

Madame la Ministre,

Vous avez bien voulu saisir la Chambre d'Agriculture pour avis sur le projet de loi sous rubrique.

Le projet de loi vise à remplacer la loi modifiée du 13 janvier 1997 relative au contrôle de l'utilisation et de la dissémination des organismes génétiquement modifiés et transpose notamment la directive 2001/18. Son champ d'application concerne la dissémination volontaire des OGM et instaure une procédure d'autorisation nationale.

La Chambre d'Agriculture a analysé le projet et n'a pas d'observation particulière à formuler.


Paul MARCEUL
Directeur